

# BALO

## BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



Direction de l'information  
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

[www.dila.premier-ministre.gouv.fr](http://www.dila.premier-ministre.gouv.fr)

[www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr)

### **Avis de convocation / avis de réunion**

**ELYSEES PIERRE**

Société civile de placement immobilier à capital variable  
Siège social : 110, Esplanade du Général de Gaulle – 92 400 COURBEVOIE  
SIREN 334.850.575 R.C.S. Nanterre

Fin de la société : 21 mars 2085

Capital social maximum : 2 000 000 290 €

Objet social : Détention directe ou indirecte et gestion d'immeubles locatifs

**Avis de convocation**

Nous avons l'honneur de vous informer, par application des articles 21 et suivants des statuts, que les associés de la Société Civile de Placement Immobilier **ELYSEES PIERRE**, SCPI à capital variable dont le siège est à COURBEVOIE 92400 – 110, Esplanade du Général de Gaulle, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire pour le 19 juin 2025 :

**Jeudi 19 Juin 2025 à 10 heures 30**

*(l'accueil se fera à partir de 9 heures 30)*

**Immeuble Cœur Défense** – 110, Esplanade du Général de Gaulle – 92 400 COURBEVOIE  
– **Centre de Conférence**

*(Métro Ligne 1 – RER A Station La Défense)*

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A caractère ordinaire

1. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
2. Quitus à la Société de gestion,
3. Quitus au Conseil de Surveillance,
4. Approbation de la réparation des bénéfices,
5. Affectation de la prime d'émission,
6. Approbation et reconduction des conventions entrant dans le cadre de l'article L 214-106 du Code Monétaire et Financier,
7. Approbation de la nouvelle convention de gestion,
8. Détermination du montant des jetons de présence à allouer aux Membres du Conseil de Surveillance,
9. Conseil de Surveillance : fin du mandat de cinq Membres ; nomination de deux Membres,
10. Autorisation de distribuer tout ou partie du compte « Report à nouveau »,
11. Autorisation de distribuer tout ou partie du compte « plus ou moins-values réalisées sur cessions d'immeubles »,
12. Nomination d'un Expert externe en évaluation,
13. Pouvoirs pour formalités.

Seront soumis à l'approbation de l'assemblée, les projets de résolutions suivants :

**Résolutions à caractère ordinaire**

**PREMIERE RESOLUTION-** L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports de la Société de Gestion, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux Comptes, les approuve ainsi que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui sont présentés et les opérations qu'ils traduisent.

**DEUXIEME RESOLUTION-** L'Assemblée Générale Ordinaire donne à la Société de Gestion quitus entier et sans réserve de sa mission pour l'exercice écoulé et en tant que de besoin, lui renouvelle sa confiance aux fins d'exécution de son mandat dans toutes ses dispositions.

**TROISIEME RESOLUTION-** L'Assemblée Générale Ordinaire donne au Conseil de Surveillance quitus entier et sans réserve de sa mission pour l'exercice écoulé et en tant que de besoin, lui renouvelle sa confiance aux fins d'exécution de son mandat dans toutes ses dispositions.

**QUATRIEME RESOLUTION-** L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024, s'élevant à 86 063 128,50 € comme suit :

Bénéfice net comptable de l'exercice 2024	86 063 128,50 €
Report à nouveau	_____499 348,38 €
<b>Bénéfice distribuable</b>	<b>86 562 476,88 €</b>
Bénéfice distribué	-85 819 246,65€
(en 4 acomptes trimestriels : avril, juillet et octobre 2024, janvier 2025)	
<b>Report à nouveau au 31 décembre 2024</b>	<b>743 230,23 €</b>

(Après distribution du dernier acompte en janvier 2025)

L'Assemblée Générale approuve la répartition de ces résultats faite par la Société de Gestion, par voie de distribution d'acomptes.

**CINQUIEME RESOLUTION-** L'Assemblée Générale Ordinaire, conformément à l'Article 27 des Statuts – ETABLISSEMENT DES COMPTES SOCIAUX, prend acte de l'affectation d'une somme de 3 968 862,00 € de la prime d'émission sur le compte de réserve relatif aux actifs renouvelés et/ou remplacés.

**SIXIEME RESOLUTION-** L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des rapports du Conseil de Surveillance et du Commissaire aux Comptes concernant les conventions soumises à l'article L 214-106 du Code Monétaire et Financier, et en approuve les conclusions.

**SEPTIEME RESOLUTION-** L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance de la nouvelle convention de gestion passée entre la Société de gestion et la SCPI Elysées Pierre, approuve cette convention.

**HUITIEME RESOLUTION-** L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 24 000 € le montant de la rémunération globale allouée au Conseil de Surveillance à titre de jetons de présence, pour l'exercice 2024.

**NEUVIEME RESOLUTION-** L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte que les mandats de membres du Conseil de Surveillance de :

- ◆ AAZ SCI, représentée par Monsieur Serge BLANC,
- ◆ Madame Pascale COUMES
- ◆ Monsieur Geoffroy DELION,
- ◆ Monsieur Fabien GROELLY,
- ◆ La SCI DIONYSOS, représentée par Monsieur André PERON,

, arrivent à échéance à l'issue de la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme en qualité de membres du Conseil de Surveillance, parmi la liste des candidats suivants :

Candidats Sortants

- ◆ AAZ SCI, représentée par Monsieur Jocelyn BLANC,

- ◆ Madame Pascale COUMES,
- ◆ Monsieur Geoffroy DELION,
- ◆ Monsieur Fabien GROELLY,

#### Nouveaux Candidats

- ◆ Monsieur Pascal EBRARDT,
- ◆ Monsieur Ralph EL AZZI,
- ◆ Monsieur Daniel GEORGES,
- ◆ Madame Alix LEFEBVRE,
- ◆ Monsieur Jean-Paul LLANUSA,
- ◆ Monsieur Dzung NGUYEN TU
- ◆ Monsieur Philippe PILON

les deux candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix :

pour une durée de trois ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale qui en 2028 statuera sur les comptes de l'exercice 2027.

**DIXIEME RESOLUTION** – L'Assemblée Générale Ordinaire confirme l'autorisation précédemment donnée à la Société de Gestion de distribuer tout ou partie du poste « Report à nouveau ».

Cette autorisation est valable pour toutes les distributions à intervenir jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

**ONZIEME RESOLUTION** - L'Assemblée Générale Ordinaire confirme l'autorisation précédemment donnée à la Société de Gestion de distribuer tout ou partie du compte « plus ou moins- values réalisées sur cessions d'immeubles », en fonction de la réalisation des dites plus-values et du niveau de l'impôt acquitté par la SCPI pour le compte des associés au moment de la signature des ventes, conformément au régime des plus-values actuellement en vigueur.

**DOUZIEME RESOLUTION** - L'Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux dispositions de l'article R.214-157-1 du Code monétaire et financier, accepte la candidature de BNP Paribas RealEstate Evaluation France et confère tous pouvoirs à la Société de Gestion pour le nommer expert externe en évaluation, pour cinq ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui en 2030 statuera sur les comptes de l'exercice 2029.

**TREIZIEME RESOLUTION** - L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer tous dépôts, formalités et publications partout où besoin sera, pour signer toutes les pièces et déclarations, et généralement faire le nécessaire.

La société de gestion